



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 33349

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait exprimé par les membres de nombreuses associations en charge de la défense des intérêts des rapatriés d'Afrique du Nord de voir révisé l'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970. L'application de cette disposition normative a entraîné une inégalité de situation entre les rapatriés car elle a autorisé la retenue d'arrérages éventuels pour rembourser par anticipation les emprunts des rapatriés propriétaires de biens indemnissables, réinstallés et créateurs d'entreprise, alors que les lois du 30 décembre 1986 et du 16 juillet 1987 effaçaient la dette des personnes non indemnissables. Cette révision concernant plus de 80 000 rapatriés, il la remercie de lui indiquer si elle entend répondre, dans les plus brefs délais, à leur légitime attente et régler ainsi partiellement les problèmes de l'indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les conséquences de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 et de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1978 concernant la situation des rapatriés propriétaires en outre-mer qui, réinstallés dans une profession non salariée en métropole, ont vu l'indemnisation de leurs biens réduite du montant des prêts qui leur avaient été consentis lors de leur réinstallation. Les intéressés soulignent que le législateur a choisi en décembre 1986 d'effacer sans conditions la totalité des prêts de réinstallation des rapatriés non indemnissés. Cette différence de traitement a conduit le Gouvernement à demander une étude aux différentes administrations concernées qui déposeront leurs conclusions dans les semaines à venir. La position gouvernementale sera donc arrêtée prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33349

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1999, page 4500

**Réponse publiée le :** 6 décembre 1999, page 7010